

Règlement interne CC Liffré Section VTT

2023-2024

1. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CODE DE LA ROUTE

- a. Emprunter les sentiers et les chemins existants et autorisés.
- b. Laisser propre après chaque passage l'espace d'entraînement et les routes empruntées (les emballages de vos barres et autres gels énergétiques sont à mettre dans votre poche ou dans votre sac à dos).
- c. Vous devez respecter le code de la route lors de vos déplacements ou entraînements sur la voie publique.

2. LE RESPECT DES PERSONNES, DE L'ETIQUE ET DES SPONSORS

- a. L'autorisation de l'encadrement est nécessaire pour quitter l'entraînement. Si tel n'était pas le cas, le club décline toutes responsabilités en cas d'accident. Les entraînements de l'école VTT sont prévus tous les mercredis de 14h15 à 16h30 et pour les compétiteurs tous les samedis de 9h30 à 12h (à confirmer si nous avons des parents sportifs motivés pour venir accompagner les pilotes, même en faisant un roulement). Le club se réserve le droit de modifier ces horaires en cas de mauvais temps ou de déplacement sur un autre site d'entraînement.
- b. Le port du maillot du club est obligatoire en entraînement, en compétition ainsi que sur les podiums afin d'honorer nos sponsors.
- c. Pour les compétitions, inscrire le pilote sur le site de l'école vtt suffisamment tôt pour les inscriptions (Compétitions, stages, etc.). Une page de notre site internet est proposé pour les inscriptions aux compétitions. Le mardi soir à 20h est la date limite pour y inscrire une course pour le weekend suivant.
- d. Le non- respect des encadrants et des autres pilotes, durant un entraînement ou une compétition pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive du club.

3. COUT POUR L'ANNEE

La première année compte 15 mois, de septembre 2023 à décembre 2024.

- a. Cotisation club 10,00€ par foyer familial
- b. Cotisation école VTT : 40,00€
- c. Licence FFC incluant l'assurance : 59,00 €
- d. Caution de 100 €, non encaissée si contribution effective aux organisations de la section (cf. paragraphe qui suit)

Tous les chèques seront à remettre le samedi 23 septembre 2023 pour les nouveaux licenciés et courant octobre 2023 pour les renouvellements de licences.

4. CONTRIBUTION AUX ORGANISATIONS DE LA SECTION

Les progrès et les résultats enregistrés tout au long de l'année par les pilotes sont en grande partie le fruit de l'implication d'encadrants bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année. Pour mener à bien leur mission, les encadrants mettent en place différentes organisations (manifestations sportives, repas, entretien de l'espace VTT de la Croisette) qui nécessitent le renfort de tous les adhérents (parents pour les mineurs) pour en assurer le succès sans faire appel à des intervenants externes. Participer à ces organisations ne nécessite pas de compétences particulières mais seulement de consacrer un peu de temps en réponse aux différentes sollicitations du club.

Du point de vue pratique, un chèque de caution de 100 euros sera demandé au moment de l'inscription annuelle. Ce chèque sera rendu en fin d'année scolaire sous réserve de 2 participations. Dans le cas contraire (aucune participation ou une seule), il sera automatiquement encaissé par la section.

5. LA SECURITE

- a. Le **port du casque et des gants longs est obligatoire** à l'entraînement et en compétition.
- b. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement, pour les compétitions comme pour les entraînements. Vérifier le système de freinage, la direction et le serrage des roues.

- c. Pour chaque entrainement les pilotes doivent prévoir une chambre à air de rechange, un bidon pour se désaltérer et une barre de céréale et pour les plus grands, les 2 jeux de pédales : plates et auto.
- d. Lors des séances d'entraînement aucun pilote ne peut et ne doit quitter la séance « non accompagné » d'un parent. Le club décline toute responsabilité en dehors des horaires d'entraînements.
- e. Tout pilote mineur participant à une compétition doit être accompagné d'un parent. Les membres et les dirigeants du club ne peuvent prendre en charge les pilotes sur les manifestations.
- f. Le club a acquis des équipements qu'il met ponctuellement et gratuitement à la disposition des pilotes : casques de descente, pare-pierre et un vélo de trial (location). Les pilotes demandent ces équipements aux éducateurs qui remplissent une fiche de prêt.

6. LA PONCTUALITE ET L'ASSIDUITE

- a. Il est important que les jeunes pilotes et leurs parents respectent les horaires de début et fin d'entraînement précisé au paragraphe 2
- b. La persévérance est nécessaire à tout progrès et la compétition permet souvent de progresser également. Il est demandé à chaque pilote de **participer à une compétition minimum par an, notamment il est très important et obligatoire de participer à celle organisée par notre club.**

7. LA CONVIVIALITE ET LA COURTOISIE

Créer des liens d'amitié entre les licenciés renforcera leur motivation et permettra des progrès. L'entraide et la courtoisie doivent être la règle principale. En compétition, il ne faudra pas oublier l'esprit d'équipe et les encouragements pour les autres licenciés.

Votre comportement en compétition vis-à-vis des autres concurrents doit être irréprochable. Vous engagez l'image du club.

La convivialité passe aussi par la politesse envers les encadrants bénévoles : chacun est invité à saluer les présents en déposant et en récupérant les pilotes.

8. ENGAGEMENT FINANCIER DU CLUB

a. ECOLE VTT (de Poussins à Cadets)

- Pour le **TDJV** (Trophée Départementale du Jeune Vététiste) et le **TRJV** (Trophée Régionale du Jeune Vététiste) les engagements sont à la charge du club.
- Pour la sélection au **TFJV** (Trophée Nationale du Jeune Vététiste), le club prend à sa charge une participation financière.

b. EN DEHORS DU TRJV pour toutes les catégories à partir des poussins :

• Epreuves VTT Régionales (Country, Trial, Descente, Enduro) :

Coupe de Bretagne : Le club se charge des inscriptions. Les engagements sont avancés par la section mais pour cela, chaque pilote devra en début de saison et tout au long de l'année, créditer son compte engagement. Lorsque le compte est en négatif, un petit rappel vous sera fait pour vous remettre à jour afin de pouvoir valider les engagements suivants. A la fin de l'année, la section remboursera les engagements de l'année pour tous les pilotes ayant indiqué tous leurs résultats sur le site du club et restant au club l'année suivante.

Randonnées, autres épreuves non officielles (raid, etc.): Engagement payé par les coureurs.

• Epreuves VTT Nationales (XCO, DH, Enduro, Trial)

L'engagement est payé par le coureur et sera remboursé à la fin de la saison si le pilote a bien saisi tous ses résultats.

• Absences aux compétitions :

Les pilotes inscrits à une compétition et ne se présentant pas au départ ne se verront pas indemnisés de cette course.

• Inscription sur la ligne de départ :

L'inscription sur la ligne de départ entraîne un surcoût qui sera à la charge du pilote. En l'absence de prime reversée par le Comité de Bretagne toutes pénalités pour engagement sur la ligne sera facturée en fin de saison.

c. Autres engagements financiers SCOLARISE :

• Stages

Les stages internes au club sont gratuits. (Sauf repas du midi). Les stages externes proposés par d'autres organismes restent à la charge du participant. Le Bureau se réserve le droit de prendre en charges certains stages en fonctions des objectifs sportifs définis par le Bureau

Les chèques de caution encaissés l'année précédente seront mis de côté pour financer tout ou partie des stages de l'année suivante.

• Formation

Le club propose des formations encadrements (animateurs jeunes, éducateurs, etc.), le bénéficiaire de la formation s'engage à ne pas quitter le club durant les 3 ans suivant la formation. Si le bénéficiaire désire quitter le club, il lui sera demandé un remboursement de la formation au prorata du temps non effectué.

9. EQUIPEMENT

a. MAILLOTS :

Le club demande pour chaque licencié l'achat d'un maillot manche courte du club qui se fera en début de saison. Une participation du club permet d'avoir un prix raisonnable. Une braderie est aussi organisée chaque année pour vider les placards et faire de bonnes affaires !

b. CUISSARD :

Pour le cuissard du club, si vous le souhaitez, vous pourrez en acheter un en même temps que la commande de maillot. Un cuissard acheté par le pilote et respectant la couleur noire unie pourra être utilisé en compétition en substitution du cuissard officiel du club.

10. RESILIATION DU CLUB.

Dans le cas d'une résiliation de licence au sein du club pour quelque raison que ce soit, le club de Liffré ne sera tenu en aucun cas à un remboursement au temporis.

11. DROIT A L'IMAGE

Le club pourra publier sur son site ou sur des sites affinitaires sportifs les photos des licenciés sans leur demander au préalable l'autorisation du licencié ou de son représentant légal.

En signant le règlement du club, je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et par la même occasion m'engage à respecter ce dernier dans son intégralité.

Date de la remise au club : / /

Signature du licencié

Précédé du Nom et Prénom

Signature des parents

si le licencié est mineur
Précédé du Nom et Prénom

Validation du bureau

tampon et signature